

Attestation de parution

Dossier n°2688775
Référence client : Marion GIRAUD

Le 13/05/2025

MAIRIE DE MORNANT

Support de publication

Journal	Tout Lyon
Date de publication	07/06/2025
Département	69 - Rhône


legal2digital
GIE - RCS 979 867 298
PARIS - LYON - MARSEILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MORNANT

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté du 09/05/2025 le maire de Mornant a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet révision générale du plan local d'urbanisme.

L'enquête se déroulera à la mairie de Mornant du 03/06/2025 au 04/07/2025 aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet de la commune <https://www.ville-mornant.fr> ainsi que sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/6228>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

- Mardi 10 juin de 14h à 19h
- Samedi 21 juin de 9h à 12h
- Mercredi 25 juin de 14h à 17h30
- Vendredi 4 juillet de 8h30 à 12h30

Les observations du public pourront être consignées :

- Par voie écrite sur le registre d'enquête en mairie, place de la mairie, Mornant (69440).
- Par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur au siège de l'enquête « Mairie de Mornant, BP 6, 69440 MORNANT ». Il conviendra d'inscrire sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir, à l'attention de M. le commissaire enquêteur
- Sur le site internet dédié offrant un registre d'enquête publique dématérialisé auquel le public peut transmettre ses informations et propositions <https://www.registre-dematerialise.fr/6228>
- Par envoi d'un mail au courriel dédié enquete-publique-6228@registre-dematerialise.fr. Ces dernières seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6228> et donc visible de tous.

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet <https://www.ville-mornant.fr>

La modification n°1 du plan local d'urbanisme a fait d'une évaluation environnementale. Au terme de l'enquête, la modification du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Renaud PFEFFER, maire de Mornant

[EP44447]